



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE QUERRIEU Lundi 26 Juin 2023

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 15

Date de la Convocation : mardi 13 juin 2023

Date d'affichage : mardi 13 juin 2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six Juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Madame CAILLY Isabelle

Etaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Monsieur Adrien LEIGNEL, Monsieur Denis PHILIPPON, Madame LANGLOIS Doriane, Madame Isabelle CAILLY, Monsieur BENOIT Yves, Monsieur CAILLY Pascal, Madame Isabelle GUY et Monsieur Jean Marie Goupil.

Etaient absents : Madame Nathalie GOMBART donne pouvoir à Madame LANGLOIS Doriane, Monsieur FOULON Jérôme donne pouvoir à Monsieur GOUPIL Jean-Marie et Monsieur HORVILLE Sébastien donne pouvoir à Monsieur Jonathan SANGLARD.

1- NOUVEAUX HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE ET DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux présents les nouveaux horaires. En rappelant les objectifs ci-dessous :

- Offrir aux administrés plus de facilité (organisation)
- Augmenter les horaires d'ouverture de la mairie pour les habitants (ouverte tous les après-midis et non plus seulement pendant les permanences)
- Suppression d'une permanence le jeudi soir.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

Les nouveaux horaires seront effectifs à partir du 1^{er} juillet 2023 ;



NOUVEAUX HORAIRES

A partir du 1^{er} Juillet 2023

	AGENCE POSTALE	MAIRIE de QUERRIEU
LUNDI	9h30 - 12h00	13h30 - 19h00 <i>(permanence des élus de 18h00 à 19h00)</i>
MARDI	9h30 - 12h00	13h30 - 17h30
MERCREDI	9h30 - 12h00	13h30 - 17h30
JEUDI	9h30 - 12h00	13h30 - 17h30
VENDREDI	FERME	FERME
SAMEDI	9h30 - 12h00	FERME
DIMANCHE	FERME	FERME

Monsieur le Maire et les adjoints reçoivent en dehors des permanences sur rendez vous :
Téléphone : 03 22 40 16 09 ou mairie.querrieu@wanadoo.fr

Fermeture (congés d'été) de la mairie et de l'agence postale du 12/08 au 27/08 inclus

2- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) exercice 2023

REFUS :

- **Rampe d'accès à la bibliothèque et benne à déchets verts** : Maintien des services en milieu rural (35 à 40%) Montant de la subvention sollicitée : 2039 € Coût prévisionnel global du projet (HT) : 5100 €
- **Terrain de football synthétique** (Montant de la subvention sollicitée : 13717 €) Coût prévisionnel global du projet (HT) : 137 171 €

ACCEPTATION :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** (FONDS VERT) Dossier n° 11543339 - Déposé le 19 février 2023 : la rénovation thermique des bâtiments publics : 10 152 € (montant des travaux : 25381 € HT) *Développement environnemental et transition écologique (35 à 40%)*

Suite à l'acceptation de ce dossier Monsieur le Maire propose de solliciter le CONSEIL DEPARTEMENTAL pour obtenir une subvention de 40% dans le cadre de la Politique territoriale 2022-2024 et à solliciter un financement pour le patrimoine scolaire et administratif des communes.

Après avoir délibéré (15 votes pour) le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier selon le nouveau plan de financement (voir ci-contre)

PLAN DE FINANCEMENT :
MAIRIE DE QUERRIEU
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023
BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS
DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Description du projet :	Montant HT	TVA	Montant TTC	
Rénovation énergétique des appareils d'éclairages existants de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes (LEDS) (LEDS) <i>Offre de SIDEM du 22/06/2023</i>	9 500,00 €	20%	1 900,00 €	11 400,00 €
Rénovation thermique de l'école : installation de volets roulant avec alimentation solaire <i>Offre de TECMIR du 23/06/2023</i>	15 000,00 €	20%	3 000,00 €	18 000,00 €

Coût total HT du chantier	24 500,00 €
TVA 20%	4 900,00 €
Coût total TTC	29 400,00 €

Subvention DETR : 40% <i>DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE</i>	9 800,00 €
Subvention CONSEIL DE PARTEMENTAL : 40% <i>Politique territoriale 2022-2024</i> financement d'opérations sur le patrimoine scolaire et sur les bâtiments administratifs, comme les mairies	9 800,00 €
Montant des aides accordées (subventions)	19 600,00 €
Coût total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA	9 800,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

MAIRIE DE QUERRIEU

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Achat de matériel informatique et numérique (tablettes, TBI, ordinateurs, etc.)
- Acquisition de mobilier (chaises, tables, armoires, etc.) pour classes, locaux administratifs
- Achat de mobilier et de matériel de cuisine pour les restaurants scolaires

- **Achats de matériels pour la cantine : 3199 €** (idem pour Pont-Noyelle pour "four de la cantine" déposée) **Coût prévisionnel global du projet (HT) : 7996 €**

Madame Isabelle CUEILLE, conseillère municipale et présidente du Sisco présente avec Monsieur le Maire, les devis réactualisés pour l'achat du Four et de l'électroménager.

Elle rappelle que l'acquisition du four va permettre de passer une restauration scolaire en liaison froide. La société API sera le prestataire choisi par le SISCO et les maires des deux communes. Ce changement va entraîner une réduction des prix de la cantine.

Après avoir délibéré (15 votes pour) le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acheter le matériel pour l'école (voir ci-contre)

Description du projet :	Montant HT	TVA	Montant TTC	
Sarl Toubin freres Lave linge Bosch ref : WAN 28209 - cantine scolaire	641,58 €	20%	128,32 €	769,90 €
Sarl Toubin freres Lave vaisselle Bosch ref : SMS4E TW14E - cantine scolaire	708,25 €	20%	141,65 €	849,90 €
Sarl Toubin freres Sèche linge - cantine scolaire	583,25 €	20%	116,65 €	699,90 €
EURL ETABLISSEMENTS ETROIT FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE	3 654,00 €	20%	730,80 €	4 384,80 €

Coût total HT du chantier	5 587,08 €
TVA 20%	1 117,42 €
Coût total TTC	6 704,50 €

Subvention DE TR : 40% <i>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</i>	2 234,83 €
Montant des aides accordées (subventions)	2 234,83 €
Coût total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA	4 469,66 €

3- 1 MILLION D'ARBRES POUR LES HAUTS DE FRANCE. CIMETIERE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux présents un projet de végétalisation du cimetière suite à l'arrachage de la haie d'Aubépines devenue difficile à entretenir.

Ce projet a pour objectif de créer des zones d'ombres en limite de parcelles avec des arbres en « espalier » afin de limiter l'emprise au sol et en aérien. Cette rangée d'arbres sera garnie d'une haie avec des petits fruitiers : cassissiers, groseillers et framboisiers mais également des charmilles.

Après avoir délibéré (15 votes pour) le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier selon le nouveau plan de financement (voir ci-dessous)

PLAN DE FINANCEMENT COMMUNE DE QUERRIEU (80115)

1 MILLIONS D'ARBRES POUR LES HAUTS-DE-France



Désignation (référence devis 152441)	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Montant Total HT
Liquidambar styraciflua	u	9,00	38,00 €	342,00 €
Liriodendron tulipifera	u	9,00	75,00 €	675,00 €
Acer plat. 'Globosum' Tige racines nues 8/10	u	1,00	55,00 €	55,00 €
Acer campestre	u	9,00	40,00 €	360,00 €
Tuleur Pin Tr. CL3 Diam 7	u	53,00	8,96 €	474,88 €
Tilia europaea 'Pallida'	u	25,00	48,50 €	1 212,50 €
Framboisier, Groseillers, Cassisier RN 1/1 60/80	u	125,00	1,50 €	187,50 €
Carpinus betulus RN 1/1 60/80	u	225,00	1,05 €	236,25 €
Toile de Jute TECHMAT	u	8,00	68,50 €	548,00 €
Tuleur bambou HI 60 Diam 6/8 -	u	1,00	49,52 €	49,52 €
AHache CT 60	u	53,00	1,25 €	66,25 €
Manchon Anti Rongeur D14	u	4,00	33,58 €	134,32 €

nombre de plants 402,00

Montant Total HT	4 341,22 €
Prix unitaire par plants	10,80 €
Montant unitaire de la subventions par plants	9,00 €
Montant unitaire du coût réel par plants après subvention	1,80 €
TVA	230,82 €
Total TTC	4 572,04 €

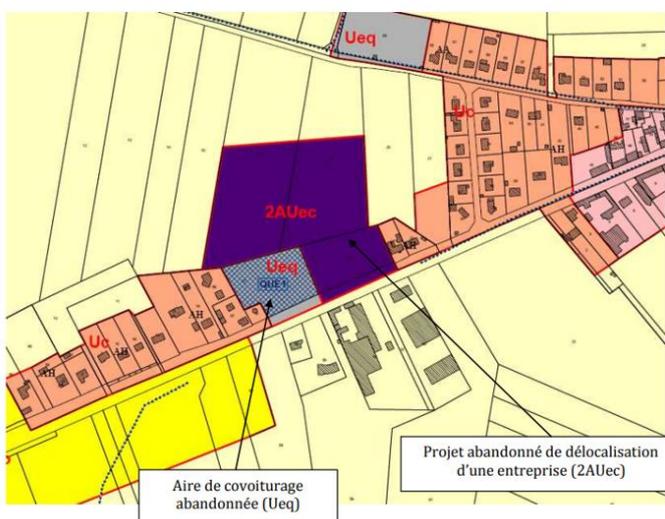
Subventions REGION Hauts-de-France 90% du montant HT selon le prix unitaire par arbres de 9 € HT (montant supérieur à 500€ HT)	3 618,00 €
Montant reste à charge pour la Commune de Querrieu avec la TVA	954,04 €



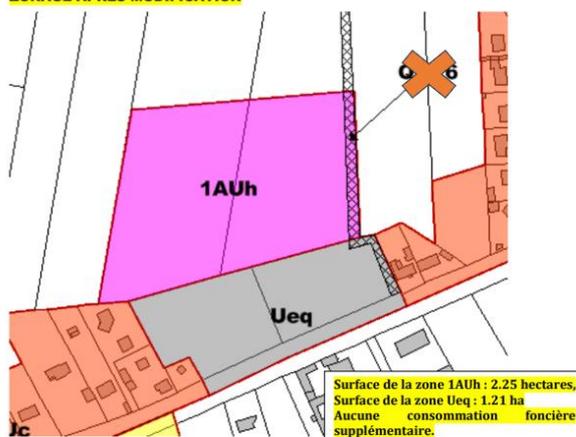
4- VALIDATION DU PLU

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les dernières modifications apportées au PLU Communal. **Après avoir délibéré (15 votes pour) le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure avec les nouveaux éléments ci-dessous :**

A NOTER : Cet aménagement ne consomme pas d'espace foncier supplémentaire que prévu au PLUi. Il s'agit en effet d'une réorganisation de ces zones antérieurement rendues constructibles dans le PLUi et dont la vocation ne correspond plus aujourd'hui.



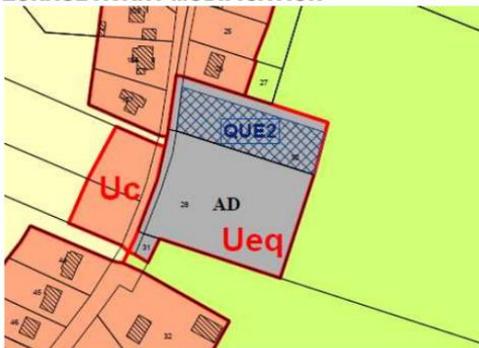
ZONAGE APRES MODIFICATION



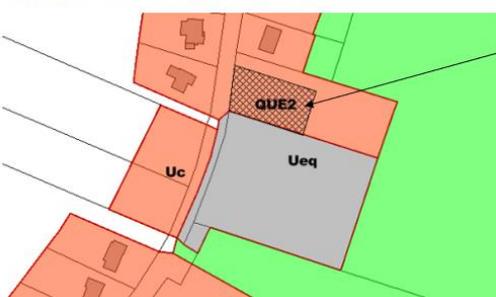
CONCLUSION :

Cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du projet de PLUi, désormais de compétence communale sur les limites administratives de la commune de QUERRIEU

ZONAGE AVANT MODIFICATION



ZONAGE APRES MODIFICATION



Projet :Création d'un parking engazonné pour le cimetière

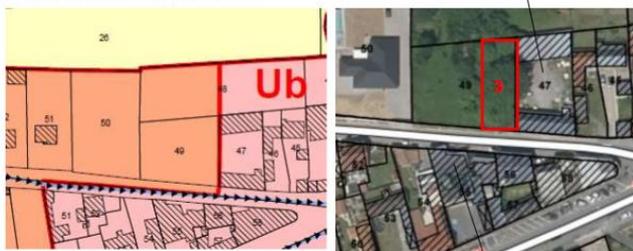
Aucune consommation foncière supplémentaire.

La parcelle concernée est inscrite en zone Ueq (après modification de la zone Uc).

Il est proposé de créer un emplacement réservé « QUE5 » sur une surface de 430 m² afin de créer cet espace de stationnement ainsi qu'une voirie. Cette dernière permettra de désenclaver la parcelle située en double front bâti, enclavée et inscrite à la fois en zone Ub et Uc.

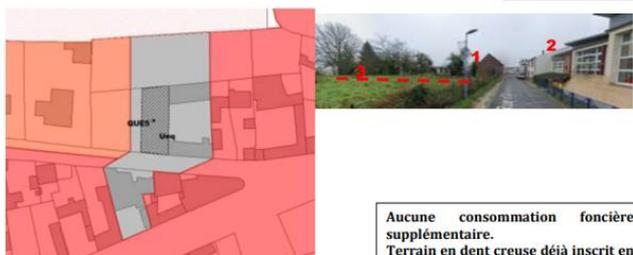
Le règlement de la zone Uc s'appliquera.

ZONAGE AVANT MODIFICATION



1 - Ateliers municipaux

ZONAGE APRES MODIFICATION



2 - Ecole et garderie

Aucune consommation foncière supplémentaire.
Terrain en dent creuse déjà inscrit en zone Uc dans le PLUI.

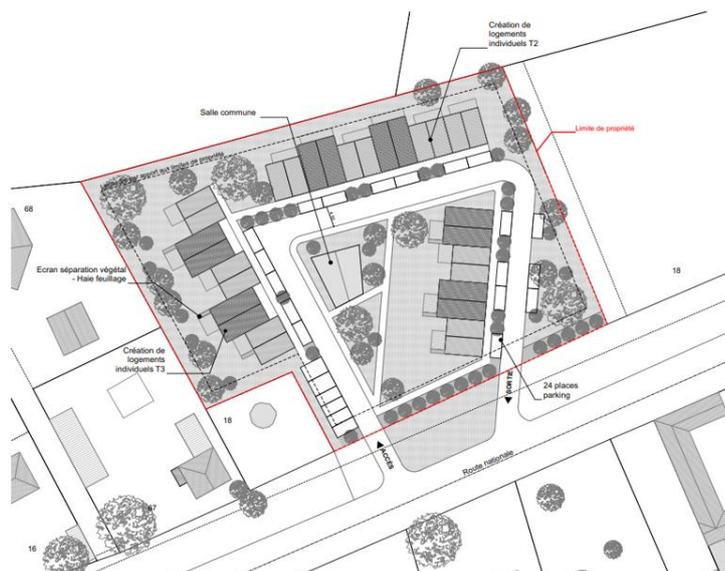


1. Objectifs :

- ✓ Disposer d'un bâtiment permettant de regrouper l'ensemble des enfants et le personnel pour la restauration scolaire et la garderie (le matin, midi et soir)
- ✓ Améliorer le service public avec la création d'un centre de loisirs permettant l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- ✓ Créer un parking pour les parents déposant leurs enfants,
- ✓ Concevoir un bâtiment évolutif, facile d'entretien et de maintenance à la fois dans la conception des espaces et du choix des matériaux,
- ✓ Concevoir un bâtiment de plain-pied avec des énergies renouvelables et respectueux de l'environnement,
- ✓ Concevoir un projet permettant une surveillance simple et efficace.

5- PRESENTATION DU PLAN : PROJET DE BEGUINAGE AVEC AMSOM HABITAT

Monsieur le Maire informe le conseil que le terrain appartient désormais à la Commune suite à la Vente de celui-ci par Mme DENASSIEU. Il présente ensuite un exemple d'aménagement qui pourra être réalisé sur cette parcelle. Ce projet proposé par AMSOM HABITAT comprend 16 logements pour personnes âgées avec une salle commune. Les travaux de construction, de voirie et d'espaces verts seront pris en charge intégralement par le bailleur. Monsieur le Maire rappelle que ce terrain ne pourra voir le jour qu'en cas d'acceptation de la modification du PLU.



MAITRE D'OUVRAGE
Amsom Habitat

1 Rue de Général Foch
8004 Amiens Cedex 2

Faisabilité

Titre de plan
Plan masse PROJET 1



6- ASSOCIATIONS FONCIERES DE REMEMBREMENT (AFR)

Madame AMIABLE Marie-Paule, première adjointe propose conjointement avec Monsieur le Maire de recréer un bureau suite à la demande de plusieurs agriculteurs et propriétaires fonciers. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

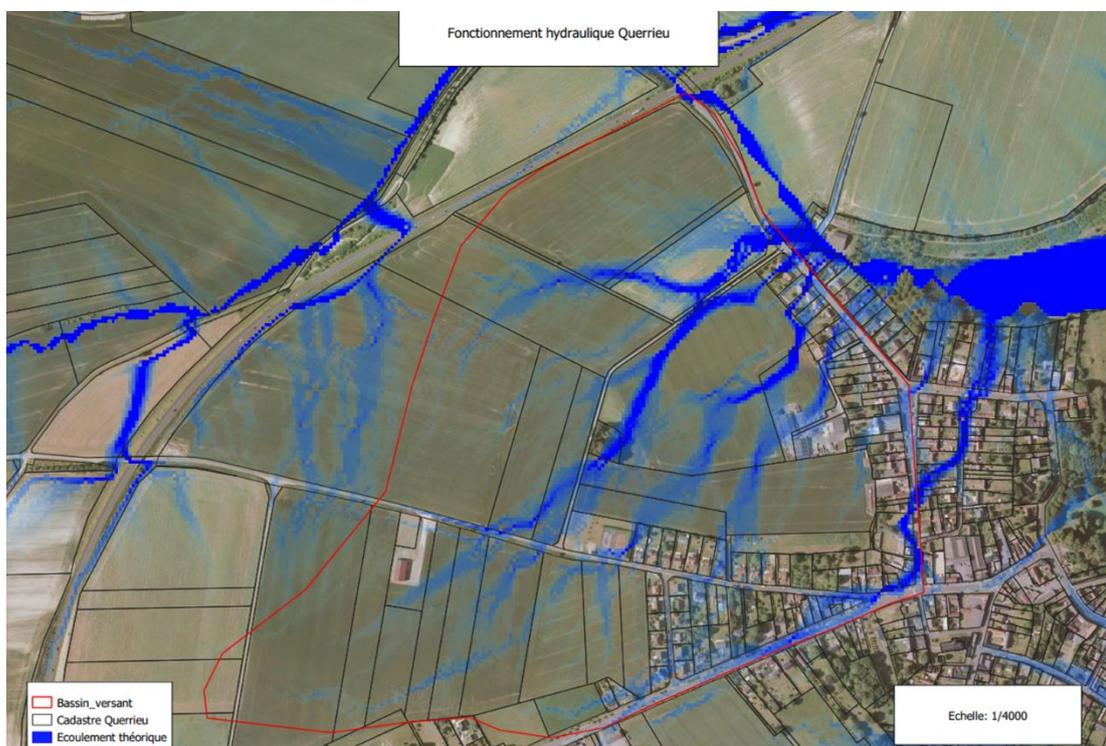
Le conseil municipal valide la liste des noms ci-dessous :

- Éric DESCAMPS,
- Franck DESCAMPS,
- Hervé MESNARD
- Adrien LEIGNEL
- Guillaume FARDEL

Madame AMIABLE Marie-Paule rappelle que la chambre d'agriculture devra également nommer 5 noms pour constituer le bureau. Une association foncière de remembrement (AFR) est, en France, une association syndicale qui regroupe des propriétaires fonciers dans le but de mener des opérations de remembrement et des travaux d'amélioration foncière.

7- INONDATIONS

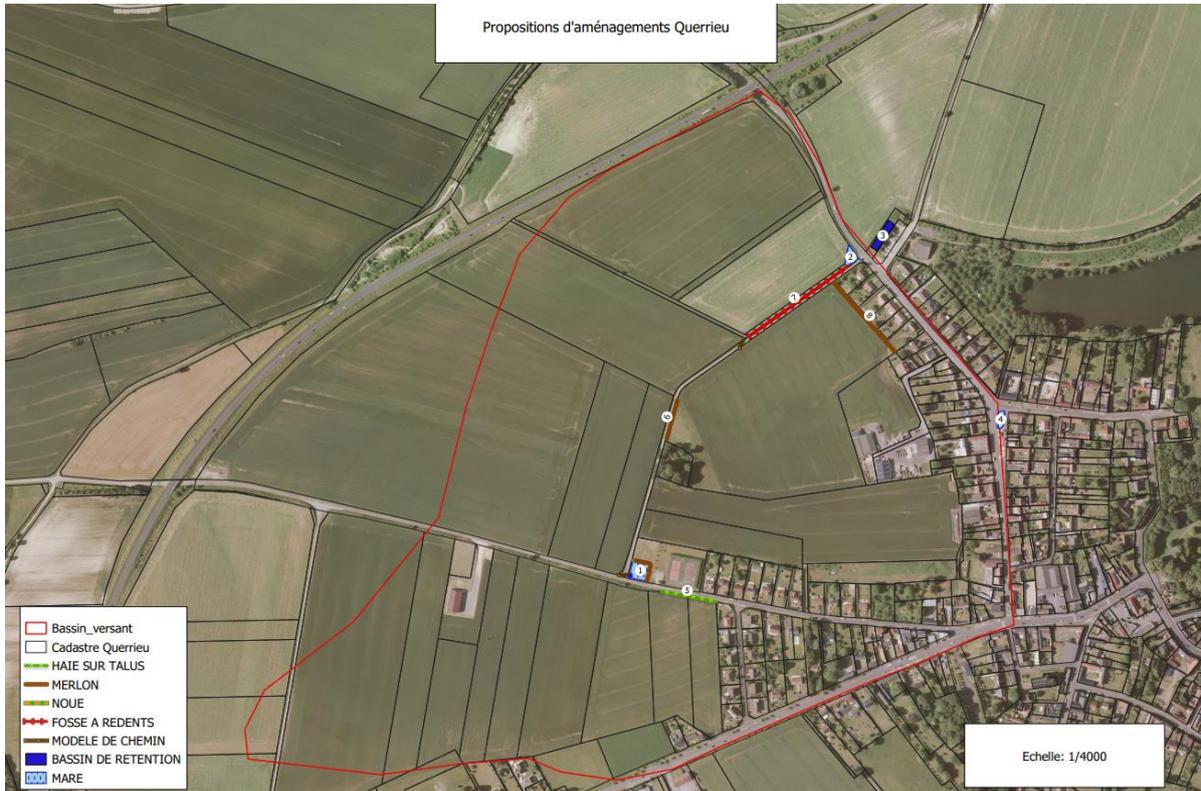
Monsieur le Maire présente ensuite au conseil municipal les études réalisées en 2021 par SOMEA :



Il rappelle que suite à ce rapport un dossier de subvention pour la réalisation des travaux avait été commencé mais que les subventions de l'AGENCE DE L'EAU dépendent désormais pour ce type de travaux d'Amiens métropole.

Néanmoins, le conseil municipal a créé en 2021, une mare tampon route d'Allonville et planté une haie pour tenter de limiter les potentielles inondations sur les parcelles appartenant à la commune.

Une demande de devis est en cours pour refaire le dos-d'âne au niveau de la mare et d'autres travaux. Monsieur le Maire va solliciter les services d'Amiens métropole pour le curage des fossés et les agriculteurs du village pour trouver les meilleures solutions techniques possibles.



Les propositions d'aménagements ont pour objectif de freiner et de limiter les ruissellements boueux en direction des habitations. Pour cela ces propositions incluent des mesures d'amélioration de l'existant mais également la mise en œuvre d'ouvrages d'hydraulique douce et de stockage. De plus, ces aménagements sont calibrés pour gérer une pluie de fréquence décennale en 1 heure (27 mm/h)

- Création d'une mare au niveau du terrain de sport. Celle-ci aura une capacité de stockage de l'ordre de 300 m³. Il faudra prévoir une surverse vers le chemin rural en mettant en œuvre un merlon de terre en aval de la mare. Afin de récupérer le maximum de ruissellement, il faudra également prévoir un modelé de chemin pour guider les eaux vers l'entrée de la mare.
- Création d'une mare sur le terrain appartenant à l'association foncière de Querrieu. Celle-ci aura une capacité de stockage d'environ 100 m³. Un débit de fuite devra être installé pour vidanger l'ouvrage. Celui-ci sera d'un diamètre 100 mm.
- Agrandissement du bassin existant. Possibilité de l'allonger d'environ 10 mètres en gardant la même largeur. Cela permettra d'augmenter la capacité de stockage de l'ordre de 100 m³ car ce bassin étant proche des marais de la commune, la capacité d'infiltration de l'ouvrage est quasiment inexistante. Cet ouvrage pourra gérer environ 350 à 400 m³.
- Création d'une mare au milieu du bourg pour gérer les eaux pluviales. Elle aura une surface de l'ordre de 200 m² et une capacité de rétention d'environ 100 m³.
- Création d'une haie sur talus. La longueur sera de l'ordre de 75 ml.
- Mise en place d'un merlon de terre en bordure de parcelle d'environ 15 cm de haut et 55 mètres de long pour empêcher les eaux de ruissellement du chemin de déborder vers la parcelle agricole.
- Création d'un fossé à redents sur l'emprise de l'association foncière le long de la haie existante. Il aura une longueur d'environ 165 mètres. La capacité de stockage sera de 50 m³. Il faudra prévoir un débordement vers l'ouvrage N°2 mais également un modelé de chemin en amont de ce fossé pour guider les eaux vers celui-ci.
- Création d'un merlon de terre juste en amont des habitations. Celui-ci permettra de tamponner les coulées provenant des parcelles agricoles. La longueur sera de l'ordre de 130 mètres.
- Création d'une noue de 105 mètres au pied du talus pour gérer les eaux pluviales de la chaussée. Un modelé de route devra être mis en place en amont de cette noue pour envoyer les eaux vers cet ouvrage.
- Création d'une haie sur talus en aval des parcelles agricoles. La longueur est de l'ordre de 110 mètres.

8- DOSSIER VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement à jour du projet de mise en place des caméras de vidéo-surveillance.

Au total, le projet comporte 6 caméras. La commune a, à ce jour, les accords du CONSEIL DEPARTEMENTAL et de la REGION-HAUTS-France. Monsieur le Maire propose au conseil de lancer le projet en cas de subvention à 80% et sollicite l'accord du conseil municipal pour lancer une demande auprès du FIPD.

Après avoir délibéré (15 votes pour) le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a déposé un dossier afin de compléter le plan de financement

9- DOSSIER TERRAIN SYNTHETIQUE

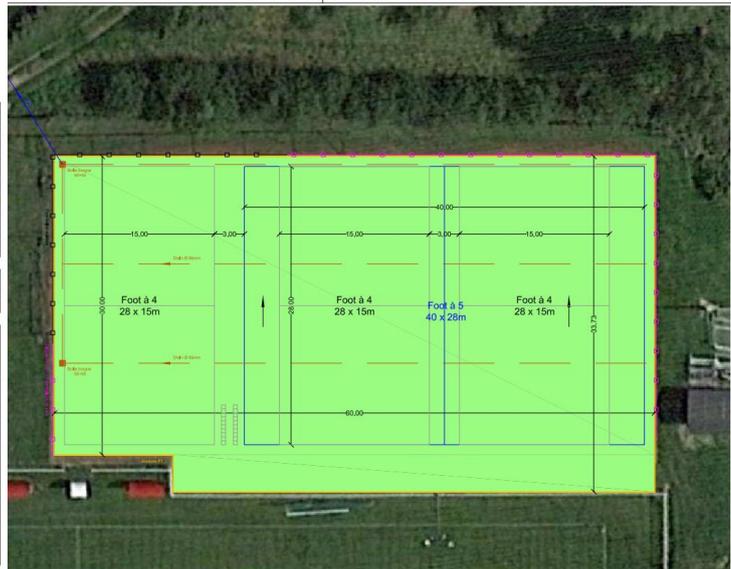
Suite au refus de la DETR pour ce projet. Monsieur le Maire, présente aux élus présents le nouveau plan de financement qui sera proposé à Monsieur DURIER Jacky, Maire de PONT NOYELLE mi-juillet

PLAN DE FINANCEMENT



Création d'un terrain synthétique de foot A5 et foot A4

N°	Désignation	Montant Total HT
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES (Offre SARL FRIAS)	2 189,60 €
2	TERRASSEMENTS GENERAUX (Offre SARL FRIAS)	5 770,70 €
3	BORDURES P1 (Offre SARL FRIAS)	3 992,80 €
4	TRAVAUX PREPARATOIRES (Offre ART DAN)	2 745,55 €
5	DEMOLITIONS - TERRASSEMENTS (Offre ART DAN)	3 742,20 €
6	ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE (Offre ART DAN)	4 592,61 €
7	TERRAIN (Offre ART DAN)	88 565,40 €
8	EQUIPEMENTS SPORTIFS (offre SPORT NATURE)	5 406,60 €
9	CLÔTURES SPORTIVES (Offre ATPS)	- €
Montant total HT		117 005,46 €
TVA 20%		23 401,09 €
Montant Total TTC		140 406,55 €
REGION HAUTS-DE-FRANCE : EQSP : Soutien aux équipements sportifs : taux 30% Dossier accepté le 29 novembre 2022		35 101,64 €
DEPARTEMENT DE LA SOMME : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS développement de la biodiversité : taux 40% Dossier accepté le 4 avril 2022		46 802,18 €
MONTANT TOTAL des SUBVENTIONS		81 903,82 €
Montant TOTAL HT du projet pour les communes		35 101,64 €
Montant TTC du projet après subventions		58 502,73 €
Querrieu (montant - récupération FCTVA 2024) soit 16,666 %		- 19 501,07 €
Montant HT à répartir pour les communes		39 001,66 €
Montant HT pour la commune de Querrieu		19 500,83 €
Montant TTC pour la commune de Querrieu (sans récupération FCTVA)		- 0,23 €
Montant HT - participation de la commune de Pont-Noyelle		19 500,83 €
Participation d'AMIENS METROPOLE (fourniture et pose des clôtures)		20 856,00 €



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux devront débuter fin 2023 pour ne pas perdre la subvention de la Région Hauts-de-France. Il rappelle également que ce projet est faisable grâce aux différents dispositifs actuels et qu'à partir de 2024 il n'y aura plus la possibilité de lancer ce projet.

10- INFORMATIONS DIVERSES

A- TRAVAUX DE REPARATIONS DE LA RD30 – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe que les réparations de la chaussée de la RD30 (ex-RD929) vont avoir lieu prochainement (semaines 26/27). Les zones à reprendre ont été tracées en orange sur la chaussée. Les travaux sont confiés à l'entreprise Eurovia et se feront sous alternat par feux. L'entreprise vous contactera pour l'établissement de l'arrêté de restriction de circulation.

Ces travaux permettront de réaliser en 2024, le renouvellement complet de la couche de roulement par un revêtement superficiel combiné et ce afin de pallier les défauts d'adhérence.

Lors de l'implantation des "purgés", j'ai remarqué que dans le virage intérieur face au château, les caniveaux ne sont pas en bon état (voir la photo jointe). Une remise en état ou leur remplacement serait souhaitable afin de garantir la pérennité de la chaussée. Cette prestation reste de la compétence de la Commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis seront demandés pour chiffrer cette prestation.

Madame Lucie DESCAMPS demande à ce qu'on chiffre la reprise des joints de caniveaux. Monsieur le Maire propose que les employés s'occupent de cette opération après le nettoyage des caniveaux en réalisant les opérations nécessaires .

B- PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qui travaille avec Marie-Paule AMIABLE sur un projet d'aménagement.

Une étude plus approfondie sera présentée en fin d'année pour établir des demandes de subventions.



Choix de l'emplacement : place à côté de la bibliothèque

- La commune ne dispose d'aucun emplacement sécurisé pour organiser la fête du village, celle-ci a lieu le long de la route départementale.
- Cet endroit n'est pour le moment pas accessible car il faut créer un accès pour des véhicules longs.
- Rendre accessible la place du village pour sécuriser les différentes manifestations et accueillir les forains, un marché de producteur, les écoles et la brocante du village
- Créer des toilettes publiques extérieures pour assurer la salubrité
- Créer un parking végétalisé avec une place PMR pour l'espace culturel et associatif
- Créer une Halle Couverte pour créer des manifestations et évènement culturel.



Objectif :

- La dynamisation des bourgs-centres : requalification de l'espace public
- La mise aux normes accessibilité/handicap des bâtiments, espaces publics et espaces naturels : réalisation de places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite
- Améliorer la qualité des espaces publics en prenant en compte les attentes et usages des / habitants : installation de mobilier urbain et mise en valeur paysagère du site avec la création d'un parking végétalisé
- Contribuer à la restauration et la valorisation du patrimoine qui participe à l'identité et à l'histoire de notre département : création d'une halle couverte.

C- ACQUISITION D'UN BROYEUR DE VEGETAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'acquisition d'un broyeur de branches thermique pour sarments - Moteur Lifan. Le coût est estimé à 1950.00 euros TTC. Il informe également le conseil qu'à l'année la location de broyeur à végétaux coûte plus de 876 euros TTC.

Madame Lucie Descamps demande à ce que les employés municipaux prennent plus soin du matériel.

Après délibération le conseil municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

D- RAPPORT PECHE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire présente le rapport de l'Office Français de la Biodiversité et informe que celui-ci est disponible en mairie en cas de besoin. Il explique ensuite que cette opération est effectuée pour les populations de poissons dans les cours d'eau, les agents de l'Office français de la biodiversité organisent des opérations de pêche électrique.

La pêche électrique est un moyen efficace pour dénombrer les espèces aquatiques. Sur un tronçon défini à l'avance, les équipes de pêche remontent le cours d'eau, munies d'électrodes pour étourdir les poissons et d'une épuisette pour les capturer. Afin de prélever un nombre adéquat de spécimens, plusieurs passages sont nécessaires. Cette méthode doit obéir à un protocole très strict afin que les données soient comparables d'une année sur l'autre.

Les poissons sont ensuite transférés à l'atelier de biométrie pour être comptés et regroupés par espèces. Ils sont également mesurés et pesés. Ces données permettent de déterminer précisément l'état des populations de poissons dans la rivière et ainsi d'appréhender les effets des mesures réglementaires mises en place en faveur de ces espèces.

Extrait du rapport (voir ci-contre)



Monsieur Jonathan SANGlard
Maire de la commune de Querrieu
54 rue Four des Champs
80115 QUERRIEU

Direction des ressources humaines Service formation

Le Paraclat ,le 08 juin 2023.

SN/réf. : vb/

Objet : Compte rendu de pêche électrique

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la pêche électrique réalisée par le centre de formation du Paraclat le 24 mai 2023 sur la rivière l' HALLUE à QUERRIEU.

Le peuplement piscicole peut être qualifié de bon au regard des 7 espèces capturées. Il s'agit d'un peuplement de type salmonicole (truite fario et espèces d'accompagnement) typique d'un cours d'eau classé en première catégorie piscicole.

La présence de truites arc en ciel peut s'expliquer par le lâcher d'individus destinés au rempoissonnement avant l'ouverture de la pêche en première catégorie piscicole.

La présence de Chabots , de Lamproie de planer et de Goujons témoigne d'une qualité d'eau et d'habitats satisfaisante, notamment au niveau des sédiments (habitats des larves de lamproies).Le Goujon est un poisson très sensible à la pollution de l'eau, ce qui le fait considérer comme un des bioindicateurs de la qualité de l'eau .

L'Anguille, une des espèces menacées d'extinction en Europe du fait d'un effondrement de la population depuis 50 ans est toujours présente sur la station. Cette espèce figure de fait sur la liste rouge de l'U.I.C.N.(Union internationale pour la conservation de la nature) qui recense les espèces menacées en France et dans le monde.

A noter la présence anecdotique d'un gardon vraisemblablement échappé d'un plan d'eau cyprinicole situé en bordure de rivière.

Aucune espèce considérée comme indésirable ou susceptible de créer des déséquilibres biologiques n'est présente.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer ,Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



11- QUESTIONS DIVERSES

- Madame Isabelle CAILLY demande à Monsieur le Maire qu'un rappel soit fait sur « CITYKOMI » dans la commune concernant le respect des nuisances sonores notamment à cause du matériel thermique.
- Monsieur GOUPIL Jean-Marie informe le conseil qu'il a rendez vous avec la société ETROIT pour qu'un devis soit fait pour la maintenance des équipements de la cuisine de la salle des fêtes.
- Madame CUEILLE Isabelle informe le conseil municipal que le conseil municipal des jeunes est très investi et que des projets sont en cours.